



utilisation frauduleuse de mon statut

Par **davisign**, le **29/10/2010** à **14:01**

Bonjour aux professionnels.

Je suis actuellement auto-entrepreneur (architecte-paysagiste) pour une entreprise d'architectes qui m'emploie à plein temps. Je viens d'apprendre que ceux-ci ont réalisé un faux devis venant de mon auto-entreprise ainsi que d'une autre personne. De ce fait, l'entreprise d'architectes a envoyé 2 devis frauduleux ainsi que le leur afin que la maîtrise d'ouvrage dispose de 3 candidatures. Leur devis étant évidemment plus avantageux. Je me demande si je mener cette histoire au tribunal, sachant que je n'ai pas les moyens d'effectuer les démarches juridiques!

Qu'en pensent les experts???

Merci pour vos réponses

Par **Domil**, le **29/10/2010** à **14:05**

Il s'agit de faux et usage de faux, donc un délit.